

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Promouvoir la solidarité, favoriser l'accès à la culture

Deux chiffres donnent la mesure du travail législatif de la Commission en 2001 : le projet de loi de modernisation sociale était composé de 70 articles quand l'Assemblée nationale en a commencé l'examen en janvier. Onze mois et quatre lectures après, il en compte 224 qui traitent des licenciements économiques, du harcèlement moral, mais aussi des études médicales, des personnes handicapées et de dizaines d'autres sujets. La même proportion entre le texte initial et celui façonné, notamment, par les amendements de la Commission - 13 articles au début, 38 au final - se retrouve dans la loi du 17 juillet 2001 dont le titre résume du reste bien le champ d'activité de la Commission : «portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel».

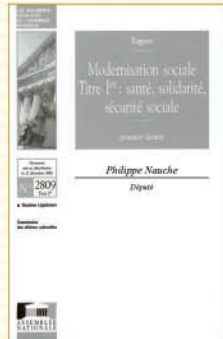
Si la loi du 20 juillet créant l'allocation personnalisée d'autonomie est sans doute le texte le plus marquant étudié par la Commission au cours de l'année, mention doit être faite de deux autres lois : celle, issue d'une initiative parlementaire, qui crée un régime de protection des agriculteurs contre les accidents du travail (loi du 30 novembre 2001) et celle, élaborée en accord avec le Sénat, sur les établissements du secteur social et médico-social. Cette loi définit les droits des personnes hébergées dans les maisons de retraite ou les foyers pour handicapés. La même démarche inspire le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de soins dont la Commission a été saisie, en septembre, pour la première lecture.

Dans le domaine culturel, le projet de loi sur les musées de France reprend nombre des propositions avancées un an auparavant par le rapport d'information de la Commission. Une réflexion du même type est en cours sur le cinéma et sur l'architecture (cf. rapport «Faut-il prendre un architecte ?» n° 3360).

Au titre de ces travaux d'information, il faut encore citer le rapport sur la sécurité dans les établissements scolaires qui prône en particulier «l'école du respect».



Jean Le Garrec, Président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales



Commission des affaires étrangères

Rencontrer, dialoguer, analyser

Au cours de l'année, la Commission des Affaires étrangères, a poursuivi dans la voie entamée depuis le début de la législature, à savoir la diversification des auditions plus orientées vers des personnalités étrangères et des représentants de la société civile et l'intensification du contrôle sur la politique étrangère et de sécurité de la France.



François Loncle, Président de la Commission des affaires étrangères avec Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal

Plusieurs auditions ont été consacrées au conflit du Proche-Orient, la Commission ayant procédé à celle de personnalités aussi importantes que le Président syrien Bachar El Assad, ou le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès. S'y seront ajoutées plusieurs rencontres ayant permis un dialogue approfondi avec l'Ambassadeur d'Israël en France et la déléguée de l'Autorité palestinienne dans notre pays.

Plusieurs chefs d'Etat africains ont été reçus par la Commission, traduisant l'intérêt que porte la France à l'Afrique : les Présidents Gbagbo de Côte d'Ivoire, Compaoré du Burkina Faso et Kufuor du Ghana ont ainsi été entendus, comme l'a été le Président colombien Andrés Pastrana pour l'Amérique latine.

La situation dans les Balkans a conduit à l'audition de Bernard Kouchner et François Léotard, à l'issue de leur mission au Kosovo pour le premier, et en Macédoine pour le second, ainsi que de Dragoljub Micunovic, Président de l'Assemblée yougoslave.

La commission a aussi adopté la proposition de loi relative au génocide arménien, une trentaine de projets de loi autorisant la ratification de conventions, ainsi qu'un rapport d'information, en collaboration avec la Commission de la défense, sur les massacres de Srebrenica, confirmant à cette occasion l'attachement aux droits de l'Homme qui aura été la marque de cette législature.

On ne saurait évidemment omettre l'action conduite à la suite des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis : une délégation de la Commission s'est rendue à Washington et New York pour marquer la solidarité de la France avec le peuple américain ; la Commission a entendu de nombreux spécialistes du terrorisme et de l'Afghanistan ; enfin, elle a auditionné à plusieurs reprises les responsables français sur l'action de notre pays et participé aux débats organisés sur ces événements et leurs conséquences.

Les lois adoptées

3 janvier

> Loi relative à l'élargissement du Conseil d'administration de la société Air France et aux relations de cette société avec l'Etat et portant modification du code de l'aviation civile
> Loi portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires

> Loi relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique

4 janvier

> Loi portant diverses dispositions relatives à l'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale

> Loi portant création de la commission de contrôle des fonds publics accordés aux entreprises

15 janvier

> Loi organique destinée à améliorer l'équité de la répartition des sièges à l'Assemblée de la Polynésie française

16 janvier

> Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports

17 janvier

> Loi relative à l'archéologie préventive

29 janvier

> Loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915

5 février

> Loi organique modifiant la loi relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel

6 février

> Loi relative à l'adoption internationale

19 février

> Loi relative à l'épargne salariale
> Loi relative à la lutte contre l'effet de serre

3 mai

> Loi relative à la répression de la pollution par les navires

9 mai

> Loi relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
> Loi portant création de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale

15 mai

> Loi organique modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale
> Loi relative aux nouvelles réglementations économiques

21 mai

> Loi portant reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité